



COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE

AVIS

CD-13d26-CWaPE-485

sur

*'la nouvelle désignation du gestionnaire de réseau
de Liège Centre'
(actualisation de l'avis CD-12i10-CWaPE-446)*

*rendu en application de l'article 10 du décret du 12 avril 2001 relatif à
l'organisation du marché régional de l'électricité et du décret du
19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

Le 26 avril 2013

**Avis de la CWaPE sur la nouvelle désignation du gestionnaire de réseau de Liège Centre
(actualisation de l'avis CD-12i10-CWaPE-446)**

1. Objet

Le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, tel que modifiés le 17 juillet 2008, ci-après nommés les "Décrets", prévoient en leurs articles 10, § 1^{er} que :

« Sur base des conditions visées aux articles précédents et de la capacité technique et financière du candidat gestionnaire de réseau garantissant la bonne réalisation des missions du gestionnaire de réseau, le Gouvernement wallon désigne, après avis de la CWaPE, les gestionnaires des réseaux de distribution correspondant à des zones géographiquement distinctes et sans recouvrement (...) ».

En application de cette disposition, le Gouvernement a, par divers arrêtés dont le dernier date du 1^{er} juillet 2011, procédé à la désignation jusqu'en 2023 des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz, pour la quasi-totalité des communes de la Région wallonne.

Electricité

Le point 1.3 de l'avis CD-12i10-CWaPE-446 est modifié par l'ajout d'un dernier § et devient :

1.3 Liège centre

TECTEO (ex ALE) était désigné jusqu'au 31 décembre 2010 sous la condition suspensive d'obtention d'un droit sur le réseau pour le 31 décembre 2010.

Le 5 octobre 2011, toutes les parties concernées (TECTEO, ELECTRABEL, la ville de LIEGE, INTERMOSANE et ORES) ont signé un accord (MoU) prévoyant que :

- INTERMOSANE I reste GRD jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- TECTEO présente sa candidature comme GRD à partir du 1^{er} janvier 2013, ORES restant opérateur ;
- TECTEO reprend à ORES la gestion opérationnelle le 1^{er} janvier 2017.

Suite à cela, INTERMOSANE I a présenté son dossier de candidature le 20 décembre 2011 et la CWaPE a émis un avis favorable le 11 janvier 2012.

Le 27 mars 2013, TECTEO a remis son dossier de candidature en tant que gestionnaire du réseau de distribution de Liège Centre. Du dossier, il ressort que tous les éléments sont en place pour le transfert de propriété du réseau de Liège Centre, d'Intermosane I vers TECTEO. Ce transfert devrait être approuvé par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés, convoquées en juin 2013 (le 10 juin pour Interмосane I et le 21 juin pour TECTEO).

2. Avis de la CWaPE

Electricité

Le point 2.3 de l'avis CD-12i10-CWaPE-446 est modifié comme suit :

2.3 Liège (centre)

La CWaPE a proposé le 11 janvier 2012 la désignation d'INTERMOSANE I jusqu'à la fin de l'année 2012 (avis CD-12a23-CWaPE-364).

Etant donné la poursuite de la mise en œuvre de l'accord (MoU) conclu le 5 octobre 2011, TECTEO devrait disposer des droits sur le réseau de Liège Centre à la suite des assemblées générales extraordinaires d'INTERMOSANE I et de TECTEO mentionnées sous 1.3.

La CWaPE propose donc la désignation de TECTEO comme gestionnaire du réseau de distribution de Liège Centre, à partir du 1^{er} juillet 2013, sous la condition suspensive que les deux assemblées générales extraordinaires confirment les accords conclus.
